

Bon No: 001122792		1ere Gachée: 12:56 (1)		Date: 08/10/2025		reap061025163715		Zone: TRANSPORT TOI						
Quantité: 6.00 m3		référence commande(2):						Véhicule: M86 8x4 ROUXEL BER M86 BERKOUK						
client: 412750 chantier: 275800		CLIENT COMPTANT ASSUJETTI 51520 Recy Scab Batiment 35 rue jean Leblanc 06.22.87.08.50 51240 Pogny						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 						
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		
code Béton NJB253A260		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XC2		Classe Chlorure CL 0,40		consistance(7) S3		Dmax Dm20		
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30						
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260														
Propriétés particulières spécifiées														
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE						
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480				NOM: signature du client:						
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:	

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1